

Pour faire votre demande de licence, vous devrez fournir à notre secrétaire (Suzy) :

1- un bordereau de demande de licence Compétition, ou Loisir, ou Découverte.

(lien : <https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html>)

2- un certificat médical ou une attestation d'autoquestionnaire médical

(lien : <https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html>)

3- le document "Accord d'utilisation de l'image" (Voir RUBRIQUE "Documents administratifs")

- pour les mineurs :

- Aucun certificat médical systématique n'est exigé.
- L'attestation de santé, remplie par le mineur et ses représentants légaux, reste la règle, sauf en cas de réponse positive au questionnaire, auquel cas un certificat médical est requis.

- si vous êtes majeur et avez moins de 40 ans :

remplissez votre autoquestionnaire médical et vous remettrez suivant vos réponses :

ou bien seulement l'attestation de l'autoquestionnaire,

ou bien un certificat médical de moins de 1 an pour la pratique du tennis de table si une réponse positive est apportée au questionnaire.

- si vous avez plus de 40 ans :

- Le certificat médical est désormais valable jusqu'à 5 ans, à condition que le licencié ne change pas de catégorie.
- Un nouveau certificat est requis à chaque changement de catégorie vétéran et obligatoirement tous les 5 ans.
- Les licenciés de 90 ans et plus doivent fournir un certificat médical tous les 5 ans.

Pour rappel, une épreuve cardio-vasculaire d'effort est préconisée pour les hommes de plus de 40 ans et les femmes de plus de 50 ans souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition. Cette recommandation vise à prévenir les accidents cardiovasculaires à l'effort, en lien avec les préconisations de la médecine du sport.